

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 1 293 359 A2**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:

**19.03.2003 Bulletin 2003/12**

(51) Int Cl.7: **B42D 15/00**

(21) Numéro de dépôt: **02028693.6**

(22) Date de dépôt: **07.06.1999**

(84) Etats contractants désignés:

**BE CH DE ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT**

(30) Priorité: **05.06.1998 FR 9807066**

**26.11.1998 FR 9815095**

(62) Numéro(s) de document de la (des) demande(s)  
initiale(s) en application de l'article 76 CBE:

**99923676.3 / 1 001 884**

(71) Demandeurs:

- **SOFII S.A.**  
**78110 Le Vesinet (FR)**
- **Michel Lata S.A.**  
**51420 Cernay-Les Reims (FR)**

(72) Inventeurs:

- **Sequalino, Lucien**  
**78110 Le Vesinet (FR)**
- **Lata, Michel**  
**51420 Cernay-Les-Reims (FR)**

(74) Mandataire: **Lauer, Joachim, Dr.**

**Postfach 2651**  
**8033 Zürich (CH)**

Remarques:

Cette demande a été déposée le 21 - 12 - 2002  
comme demande divisionnaire de la demande  
mentionnée sous le code INID 62.

(54) **Document confidentiel pour imprimante laser ou jet d'encre**

(57) L'invention a pour objet un document confidentiel, suivant différentes réalisations, qui comporte une zone caviardée dans laquelle se trouve une zone anti-adhésive sur laquelle on pose un film adhésif transparent pour impression laser ou jet d'encre. On prédécoupe au dos du document une languette en laissant des attaches au reste du document. Le film adhésif déborde la zone antiadhésive et y est collé sur le support papier de sorte que lorsque l'on désolidarise le film du support,

le film ne se déchire pas tandis que le support papier est défibré. En outre on a prédécoupé au moins un onglet comme ladite languette, débordant la zone antiadhésive, dont une partie est recouverte par le film tandis que l'autre partie le déborde et présente des attaches dans la prédécoupe. Le destinataire lit l'inscription imprimée sur le film en désolidarisant le film du support.

**EP 1 293 359 A2**

## Description

**[0001]** Le domaine technique de la présente invention est celui de l'imprimerie et plus particulièrement celui de la confection de documents comportant un texte confidentiel.

**[0002]** Dans la vie moderne, il y a toutes sortes d'occasions pour rédiger des documents contenant des informations confidentielles que les tiers, y compris les imprimeurs et les personnes chargées de les acheminer, doivent ignorer. Seul le destinataire doit en prendre connaissance. Ainsi de tels documents sont envoyés par les banques à leurs clients pour leur divulguer le code de leur carte de crédit, ou par les syndicats pour indiquer aux occupants d'un immeuble quel est le code pour y accéder.

**[0003]** Suivant la technique antérieure, on caviarde le verso de tels textes confidentiels, et souvent on caviarde aussi une enveloppe dans laquelle se trouve le document.

**[0004]** Dans le cas de transmission du code des cartes de crédit à leurs clients, certains établissements financiers l'écrivent en clair dans une lettre recommandée ou non, mais cela n'est pas confidentiel puisque le code est connu du dactylographe qui l'écrit et qu'un tiers peut ouvrir l'enveloppe et la refermer sans que le destinataire se rende compte de l'indiscrétion.

**[0005]** Un autre établissement financier utilise un formulaire de format A4 qui comporte en son coin du bas gauche un talon prédécoupé sur lequel on a placé une étiquette adhésive, autocopiante, caviardée sur son recto. Le code y est inscrit en utilisant une imprimante à impact. En décollant l'étiquette, le code apparaît et est lisible par toute personne indiscrete qui, après lecture, replacera l'étiquette exactement à son emplacement initial, sans que le destinataire puisse s'en apercevoir. La confidentialité n'est donc pas garantie.

**[0006]** Encore un autre établissement financier envoie à ses clients un document plus sophistiqué qui comporte un premier feuillet conservé par l'émetteur qui comporte une zone caviardée de lettres et chiffres entrelacés et son verso est entièrement revêtu d'une couche autocopiante tandis que le client reçoit un document sous forme de pochette collée des quatre côtés par une languette prédécoupée en pointillés. Le recto du premier exemplaire, outre l'emblème de l'émetteur et le lieu d'émission, contient une zone où est imprimée l'adresse du client et les motifs de non-distribution éventuelle, une petite zone rectangulaire caviardée de chiffres et de lettres entrelacés destinée à recevoir le code par duplication autocopiante. Le recto du deuxième exemplaire, à l'intérieur de la pochette, donc illisible avant d'avoir brisé les bandes prédécoupées des bords du document, comporte notamment un cadre à l'aplomb de la zone caviardée du recto du premier exemplaire où le code sera lisible par le destinataire. Enfin, le verso du deuxième exemplaire, extérieur de la pochette, est entièrement caviardé afin d'améliorer l'opacité. Lorsque l'informati-

que imprime par impact l'adresse sur le premier feuillet, on le retrouve sur le premier exemplaire de la pochette. Lorsqu'on imprime également par impact le code confidentiel sur la zone caviardée, il est impossible de le lire sur le premier exemplaire de la pochette, mais il apparaît en clair dans le cadre du recto de son deuxième exemplaire.

**[0007]** Encore un autre établissement financier emploie un document analogue, mais encore plus sophistiqué car la pochette contient une autre pochette à tirer de la première. Celle-ci, également caviardée au verso de deux feuillets contient également des bordures prédécoupées que l'on doit déchirer pour accéder enfin au code qui apparaît sur le recto du deuxième exemplaire.

**[0008]** Les techniques antérieures sont donc, onéreuses et pour certaines peu fiables quant à la confidentialité. De plus, on utilise, pour imprimer le texte confidentiel, des imprimantes à impact qui sont devenues obsolètes et sont de plus en plus remplacées par des imprimantes à laser ou à jet d'encre qui procurent un meilleur travail à moindre coût.

**[0009]** L'objet de la présente invention est de présenter un document simple, fiable quant à la confidentialité, imprimé au laser ou au jet d'encre, donc pratique et économique.

**[0010]** La présente invention a ainsi pour objet un nouveau document comportant une inscription confidentielle qui ne doit être lue que par les personnes habilitées à la lire caractérisé en ce qu'il comporte une zone caviardée dans laquelle se trouve une zone antiadhésive sur laquelle on dispose un film adhésif, au moins partiellement transparent, pour impression laser ou jet d'encre et au verso de laquelle on découpe à l'avance, dans l'épaisseur du document mais sans entamer le film, une languette en prenant soin de laisser des attaches formant scellés reliant la languette au reste du document, l'inscription confidentielle étant imprimée au laser ou au jet d'encre et la personne habilitée prenant connaissance de l'inscription confidentielle en détachant la languette prédécoupée en brisant les attaches, facilitant si elle le désire la lecture du texte confidentiel en recollant le verso de la languette sur le film transparent adhésif.

**[0011]** Suivant l'invention, le texte confidentiel est imprimé par une imprimante laser ou jet d'encre sur le film et il est indispensable que la zone de la languette à détacher soit antiadhésive. Les attaches non prédécoupées de la languette servent à prouver que personne n'a essayé de lire le texte confidentiel imprimé sur le film avant le destinataire et elles servent donc de scellés. Le carviardage doit être suffisant pour rendre impossible la lecture du texte confidentiel imprimé par laser ou jet d'encre sans détacher la languette après avoir rompu les attaches. Sitôt que l'on a retiré la languette, il est possible de lire le texte confidentiel sur le film, mais il est conseillé d'y coller le verso de la languette qui permet une lecture plus confortable du texte confidentiel, ou tout au moins de poser à plat le film sur une surface

unie dont la couleur fait contraste avec l'inscription confidentielle du film adhésif.

**[0012]** Le nouveau document de l'invention permet la mise sous pli traditionnelle. Il ne comporte aucune surépaisseur si ce n'est celle du film adhésif pour impression laser ou jet d'encre que l'homme de l'art sait fabriquer très fin, de quelques dizaines de microns, et il est bien adapté aux méthodes modernes d'impression rapide, à l'imprimante laser ou jet d'encre. La confidentialité peut être poussée à l'extrême puisque celui qui manipule l'imprimante peut ignorer les informations confidentielles, par exemple les codes, qu'elle imprime.

**[0013]** La complexité même de l'art antérieur, et sa non adaptation aux techniques modernes d'impression prouvent que la présente invention n'est pas évidente pour l'homme de l'art.

**[0014]** Suivant une réalisation du document confidentiel de l'invention, la zone caviardée du document comporte également une trame de petits points. Selon l'invention, on entend par point toute inscription de petite taille car la forme circulaire habituelle des points n'est pas une caractéristique de l'invention. La présence des petits points a uniquement pour objet d'entraver encore plus la lecture des inscriptions faites par imprimante laser ou jet d'encre.

**[0015]** Suivant une réalisation du document confidentiel de l'invention qui permet d'obtenir un document plus plat et d'aspect plus esthétique, la zone antiadhésive n'a aucune épaisseur appréciable. On parvient notamment à ce résultat en déposant le produit antiadhésif, connu de l'homme de l'art, lors de l'impression du caviardage.

**[0016]** Selon une autre réalisation du document confidentiel de l'invention, on utilise un film adhésif polyester mat pour impression laser ou jet d'encre qui est bien connu par l'homme de l'art.

**[0017]** Dans une autre réalisation du document confidentiel de l'invention, la languette prédécoupée n'a aucun bord commun avec les bords de l'ensemble du document, et il y forme ainsi une sorte d'îlot. Cette caractéristique est importante pour assurer une parfaite confidentialité car si la languette venait à avoir un bord commun avec le document un indiscret pourrait essayer de lire le texte confidentiel en soulevant légèrement la languette du film.

**[0018]** Suivant une autre réalisation de l'invention, l'inscription confidentielle est imprimée en inversion, c'est-à-dire qu'elle est imprimée de façon à pouvoir être normalement lue lorsqu'on retourne le document sur son verso après avoir enlevé la languette prédécoupée.

**[0019]** Suivant une réalisation du document confidentiel de l'invention, le film adhésif déborde la zone antiadhésive et y est collé sur le support papier de sorte que lorsque l'on désolidarise le film du support, le film ne se déchire pas tandis que le support papier est défibré. On parvient à cette caractéristique en enduisant soit le film plastique, soit le support papier, soit les deux surfaces d'un adhésif permanent dont la résistance à l'arrache-

ment est supérieure à celle de la résistance à l'arrachement des fibres qui constituent la trame du support papier, et en choisissant un film plus résistant à l'arrachement que le support papier. L'homme de l'art saura choisir tant l'adhésif qui doit être suffisamment puissant que le film qui doit être suffisamment épais. Ce qui est inattendu et hors de portée de l'homme de l'art est l'application du défibrage de la trame du papier support comme preuve que l'on a tenté de désolidariser le film de son support papier et que l'inscription confidentielle a pu être lue. Le destinataire s'apercevra d'une lecture indiscrete du texte confidentiel puisque pour le faire, on devra soulever le film et défibrer le support papier, ce qui laissera des traces visibles même si l'on essaierait de recoller le papier. Par conséquent, cette dernière caractéristique de l'invention dissuadera tout tiers non autorisé à essayer de prendre connaissance de l'inscription confidentielle rendant ainsi la confidentialité plus fiable.

**[0020]** Suivant une autre réalisation du document confidentiel de l'invention la languette prédécoupée déborde le film adhésif et que les attaches formant scellés sont disposées sur la découpe débordant le film adhésif. Cette caractéristique permet à la fois de renforcer la fiabilité de la confidentialité en rendant évident toute tentative de lecture de l'inscription confidentielle et de désolidariser plus aisément la languette prédécoupée du film.

**[0021]** Suivant un perfectionnement de cette dernière réalisation, on a prédécoupé au moins un onglet, par exemple de la forme et la taille de la dernière phalange du pouce, débordant la zone antiadhésive, dont une partie est recouverte par le film adhésif tandis que l'autre partie le déborde et présente des attaches dans la prédécoupe. Ce perfectionnement permet de faciliter le détachement du film de son support papier. En enfonceant avec le pouce dans le sens recto-verso la partie de l'onglet débordant le film adhésif, on rompt les attaches et on amorce la détachement du film de son support papier en amorçant aussi, le cas échéant, son défibrage. En prenant entre le pouce et l'index cette partie de l'onglet et en poursuivant le décollement du film de son support, la partie de l'onglet collée à l'adhésif y reste puisque l'onglet est prédécoupé sur tout son pourtour et on révèle l'inscription confidentielle à l'aplomb de la zone caviardée sur le film, et, le cas échéant, on défibre le support papier à l'extérieur de la zone antiadhésive.

**[0022]** Suivant une autre caractéristique de l'invention la zone caviardée recouvre la zone antiadhésive sur le pourtour de laquelle on a imprimé des inscriptions de sécurité lisibles qui se poursuivent sans fracture de la zone antiadhésive vers son extérieur. Suivant la terminologie de la présente description, les inscriptions sont dites lisibles si on peut les lire tant sur la zone caviardée qu'en son pourtour. Par exemple, les inscriptions de sécurité sont blanches dans la zone caviardée. La zone caviardée pourrait aussi déborder la zone antiadhésive avec des inscriptions de sécurité tout en blanc. Les ins-

criptions visées par cette dernière caractéristique sont dites de sécurité parce qu'elles constituent un moyen supplémentaire d'améliorer la fiabilité de confidentialité dans la mesure où, après avoir désolidarisé la languette du filin, il ne sera pas possible de reconstituer l'ensemble sans produire des cassures visibles dans les inscriptions de sécurité.

**[0023]** Suivant une autre caractéristique du document confidentiel de l'invention, on a supprimé l'adhésivité du film sur la surface qui correspond à la zone caviardée en appliquant sur le film une substance antiadhésive avant d'y appliquer l'adhésif. Cette caractéristique de l'invention peut être utile pour empêcher le destinataire autorisé à lire l'inscription confidentielle, de coller le film sur n'importe quel support. Par exemple, l'utilisateur d'une carte bancaire peut avoir la mauvaise idée d'y coller le film pour avoir présent à l'esprit son code toutes les fois où il utilisera sa carte. Outre que cette pratique est contraire aux recommandations des banques qui préconisent que les codes soient retenus par cœur et inscrits nulle part, le film peut se détacher dans les appareils ayant à manipuler la carte, notamment les distributeurs de billets, ce qui peut en provoquer la panne.

**[0024]** Suivant une autre caractéristique du document confidentiel de l'invention, la substance antiadhésive intercalée entre le film et l'adhésif du film adhésif est une silicone.

**[0025]** La présente invention concerne aussi le procédé destiné à empêcher la lecture d'une inscription confidentielle imprimée au laser ou au jet d'encre dans une zone caviardée de document dans laquelle se trouve une zone antiadhésive, sur laquelle on dispose un film adhésif pour laser ou jet d'encre au moins partiellement transparent, et au verso de laquelle on découpe à l'avance, dans l'épaisseur du document mais sans entamer le film, une languette en prenant soin de laisser des attaches formant scellés reliant la languette au reste du document, la personne habilitée prenant connaissance de l'inscription confidentielle en détachant la languette prédécoupée en brisant les attaches, facilitant si elle le désire sa lecture du texte confidentiel en recollant le verso de la languette sur le film transparent adhésif.

**[0026]** La présente invention concerne aussi le procédé destiné à empêcher un tiers non autorisé à lire en le laissant intact un document confidentiel caractérisé en ce que l'on munit le document de l'une au moins des caractéristiques de l'ensemble constitué par l'inscription confidentielle est inscrite par imprimante laser ou jet d'encre sur un film adhésif à l'aplomb d'une zone caviardée, on ajoute une trame en petits points dans la zone caviardée du document, les bords de la languette prédécoupée ne sont jamais confondus avec ceux du document confidentiel, la surface des signes et caractères confidentiels est recouverte d'encre ou de toner à moins de 100%.

**[0027]** On sait en effet que le caviardage est une entrave à la lecture d'une inscription, qu'une trame à petits points dont la forme n'est pas caractéristique de l'inven-

tion est une entrave supplémentaire.

**[0028]** On peut par ailleurs utiliser la possibilité offerte par les imprimantes laser et jet d'encre de n'imprimer les signes et caractères du texte confidentiel qu'à un certain pourcentage de couverture. Lorsque la couverture est à 100%, toute la surface des signes et caractères est couverte de toner ou d'encre, et ceux-ci apparaissent très nettement au risque de pouvoir être lus notwithstanding le caviardage et même la trame à petits points. Au fur et à mesure que la couverture des signes et caractères diminue, c'est-à-dire que la surface enduite de toner ou d'encre diminue, ceux-ci deviennent moins apparents et il devient de plus en plus difficile de les lire ou de les deviner dans le caviardage et la trame à petits points. Il est bien évident que le pourcentage de couverture pour garantir l'impossibilité de discerner signes et caractères confidentiels dépend de la qualité à la fois du caviardage et de la trame à petits points. C'est pourquoi, la caractéristique de l'invention est ici simplement que la couverture des signes et caractères n'est réalisée qu'à un pourcentage inférieur à 100%.

**[0029]** La présente invention concerne en outre le procédé destiné à mettre en évidence toute tentative de viol de la confidentialité dans un document confidentiel suivant l'invention caractérisé en ce qu'il est au moins un élément de l'ensemble constitué par des attaches formant scellés reliant la languette prédécoupée au reste du document, un film adhésif qui ne peut pas être soulevé de son support, dans les zones où il n'est pas enduit d'une couche antiadhésive, sans défibrer le papier support, la zone antiadhésive recouvre la zone caviardée et on a imprimé sur le pourtour de la zone antiadhésive des inscriptions de sécurité qui se poursuivent sans fracture de la zone antiadhésive vers son extérieur et qui sont lisibles tant dans la zone antiadhésive qu'à son extérieur.

**[0030]** L'invention concerne également le procédé de confection d'un document confidentiel suivant l'invention caractérisé en ce que l'on imprime une zone caviardée sur le document en y incluant une zone antiadhésive sur laquelle on dispose un film adhésif, au moins partiellement transparent, pour impression laser ou jet d'encre et qu'au verso du document, à l'endroit où se trouve le film, on découpe par avance, dans l'épaisseur du document sans entamer le film, une languette en prenant soin de laisser des attaches formant scellés, puis on imprime au laser ou au jet d'encre le texte confidentiel dans la zone délimitée par le film par jet d'encre ou par laser.

**[0031]** La présente invention concerne aussi le procédé pour prendre connaissance d'un texte confidentiel dans un document confidentiel suivant l'invention caractérisé en ce que l'on rompt les attaches formant scellés de la languette prédécoupée et que l'on lit le texte confidentiel sur le film adhésif après, si on le désire, l'avoir posée à plat sur une surface unie dont la couleur fait contraste avec l'inscription confidentielle du film adhésif.

[0032] La présente invention concerne en outre le procédé destiné à éviter que le film adhésif portant l'inscription confidentielle du document confidentiel suivant l'invention puisse être collé sur un autre support caractérisé en ce que l'on intercale sur la surface à l'aplomb de la zone caviardée, entre le film proprement dit et l'adhésif, une couche antiadhésive qui peut notamment être constituée de silicone.

[0033] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de l'exemple qui suit.

EXEMPLE : Document de transmission du code d'une carte de crédit.

[0034] Sur des feuilles de format A4 à 80 g au m<sup>2</sup>, on imprime à l'imprimante laser les inscriptions non confidentielles et un pavé A, de forme rectangulaire, caviardé et muni d'une trame de petits points, de 90 mm de long par 30 mm de haut et situé à 15 mm des bords supérieur et droit. Pendant le même passage, on dépose un enduit antiadhésif formant un pavé B de 76 par 20 mm situé au milieu du pavé A.

[0035] Puis on dépose sur toute la surface du pavé A un film, adhésif de façon permanente, de polyester mat pour impression laser de 50 microns d'épaisseur. Sur le verso de l'impression, au dos et au milieu du pavé B, on découpe en prenant soin de ne pas entamer le film de polyester, une languette C de 60 par 15 mm en laissant huit attaches qui relient la languette au reste de la feuille, 4 attaches sont placées aux quatre coins de la languette, les quatre autres sont régulièrement disposées tous les 20 mm le long des deux bords en longueur. Le verso de la languette C est blanche et ne porte donc aucune inscription.

[0036] On obtient ainsi des documents de format A4 à utiliser par les établissements financiers émetteurs pour envoyer à chaque client le code secret de sa carte de crédit. Le préposé de l'établissement financier imprime au moyen d'une imprimante laser le nom et l'adresse du destinataire et, dans le pavé B et à l'intérieur de la zone délimitée par la surface de la languette, son code confidentiel. Cette dernière impression est effectuée de façon à ce que la surface des chiffres imprimés ne soit couverte qu'à 30%, de sorte qu'il est impossible de les lire sur le caviardage et la trame à petits points. Les documents ainsi complétés sont mis sous enveloppes et expédiés aux clients. A réception de son document, chaque client y détache la languette C en en brisant les huit attaches.

[0037] L'impression laser avec une couverture de 30% de la surface des chiffres est suffisante pour les lire. Mais le client préférera retourner la languette C et coller son verso sur l'adhésif permanent du film en polyester car la lecture du code confidentiel sera beaucoup plu aisée sur le fond blanc du verso de la languette C.

[0038] La présente invention n'est nullement limitée au présent exemple et aux explications qui l'ont précédé et elle concerne également toutes les réalisations évi-

dentes pour l'homme de l'art qui découlent de l'esprit de l'invention. A titre d'autres exemples, on peut ainsi communiquer, outre les codes de carte de crédit, le code confidentiel d'accès au Minitel, le code d'une carte Télécom, un code d'accès à un immeuble, des textes et rapports plus importants classés secrets car rien n'empêche d'augmenter la taille de la zone confidentielle qui contient le caviardage, le film laser et la languette amovible. La zone pourrait même occuper toute la surface du document de format A4, moins une bordure d'environ 1 cm de tous côtés.

[0039] De même, la présente invention n'est pas limitée à des documents de format A4 qui n'est nullement caractéristique de l'invention, ni à une impression à plat. On pourrait tout aussi bien utiliser tout autre mode d'impression, notamment en continu.

## Revendications

1. Nouveau document comportant une inscription confidentielle qui ne doit être lue que par les personnes habilitées à la lire **caractérisé en ce qu'il** comporte une zone caviardée dans laquelle se trouve une zone antiadhésive sur laquelle on dispose un film adhésif, au moins partiellement transparent, pour impression laser ou jet d'encre et au verso de laquelle on découpe à l'avance, dans l'épaisseur du document mais sans entamer le film, une languette en prenant soin de laisser des attaches formant scellés reliant la languette au reste du document, l'inscription confidentielle étant imprimée au laser ou au jet d'encre et la personne habilitée prenant connaissance de l'inscription confidentielle en détachant la languette prédécoupée en brisant les attaches, facilitant si elle le désire sa lecture du texte confidentiel en recollant le verso de la languette sur le film transparent adhésif.
2. Nouveau document confidentiel suivant la revendication 1 **caractérisé en ce que** la zone caviardée comporte également une trame de fond formée de petits points.
3. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1 ou 2 **caractérisé en ce que** le zone antiadhésive n'a aucune épaisseur appréciable.
4. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2 ou 3 **caractérisé en ce que** le film adhésif est un film polyester mat pour impression laser ou jet d'encre.
5. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3 ou 4 **caractérisé en ce que** les bords de la languette prédécoupée ne sont jamais confondus avec ceux du document

confidentiel.

6. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4 ou 5 **caractérisé en ce que** l'inscription confidentielle est imprimée en inversion. 5
7. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 caractérisé en ce le film adhésif déborde la zone antiadhésive et y est collé sur le support papier de sorte que lorsque l'on désolidarise le film du support, le film ne se déchire pas tandis que le support papier est défibré. 10
8. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 **caractérisé en ce que** la languette prédécoupée déborde le film adhésif et que les attaches formant scellés sont disposées sur la découpe débordant le film adhésif. 15 20
9. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 **caractérisé en ce que** la zone caviardée recouvre la zone antiadhésive sur le pourtour de laquelle on a imprimé des inscriptions de sécurité lisibles et qui se poursuivent sans fracture de la zone antiadhésive vers son extérieur. 25 30
10. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 **caractérisé en ce que** l'on a supprimé l'adhésivité du film sur la surface qui correspond à la zone caviardée en appliquant sur le film une substance antiadhésive avant d'y appliquer l'adhésif. 35
11. Nouveau document confidentiel suivant la revendication 10 **caractérisé en ce que** la substance antiadhésive intercalée entre le film et l'adhésif du film adhésif est une silicone. 40
12. Nouveau document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 ou 11 **caractérisé en ce qu'on** a prédécoupé au moins un onglet, débordant la zone antiadhésive, dont une partie est recouverte par le film tandis que l'autre partie le déborde et présente des attaches dans la prédécoupe. 45 50
13. Nouveau procédé destiné à rendre confidentielle une inscription imprimée au laser ou au jet d'encre **caractérisée en ce qu'on** l'inscrit dans une zone caviardée d'un document dans laquelle se trouve une zone antiadhésive, sur laquelle on dispose un film adhésif pour impression laser ou jet d'encre au moins partiellement transparent, et au verso de laquelle on découpe à l'avance, dans l'épaisseur du 55

document mais sans entamer le film, une languette en prenant soin de laisser des attaches formant scellés reliant la languette au reste du document, la personne habilitée prenant connaissance de l'inscription confidentielle en détachant la languette prédécoupée en brisant les attaches, facilitant si elle le désire sa lecture du texte confidentiel en recollant le film transparent adhésif au verso de la languette ou toute surface unie formant contraste.

14. Procédé destiné à empêcher un tiers non autorisé à lire en le laissant intact un document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications , 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ou 12 **caractérisé en ce que** l'on munit de document de l'une au moins des caractéristiques de l'ensemble constitué par l'inscription confidentielle est inscrite par imprimante laser ou jet d'encre sur un film adhésif à l'aplomb d'une zone caviardée, on ajoute une trame en petits points dans la zone caviardée du document, les bords de la languette prédécoupée ne sont jamais confondus avec ceux du document confidentiel, la surface des signes et caractères confidentiels est recouverte d'encre ou de toner à moins de 100%. 15
15. Procédé destiné à mettre en évidence toute tentative de viol de la confidentialité dans un document suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ou 12 **caractérisé en ce qu'il** est au moins un élément de l'ensemble constitué par des attaches formant scellés reliant la languette prédécoupée au reste du document, un film adhésif qui ne peut pas être soulevé de son support, dans les zones où il n'est pas enduit d'une couche antiadhésive, sans défibrer le papier support, la zone antiadhésive recouvre la zone caviardée et on a imprimé sur le pourtour de la zone antiadhésive des inscriptions de sécurité qui se poursuivent sans fracture de la zone antiadhésive vers son extérieur et qui sont lisibles tant dans la zone antiadhésive qu'à son extérieur. 30 35 40
16. Procédé de confection d'un document comportant une inscription confidentielle suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 11 ou 12 **caractérisé en ce que** l'on imprime une zone caviardée sur le document en y incluant une zone antiadhésive sur laquelle on dispose un film adhésif, au moins partiellement transparent, pour impression laser ou jet d'encre et qu'au verso du document, à l'endroit où se trouve le film, on découpe par avance, dans l'épaisseur du document sans entamer le film, une languette en prenant soin de laisser des attaches formant scellés, puis on imprime au laser ou au jet d'encre le texte confidentiel dans la zone délimitée par le film par jet d'encre ou par laser. 45 50 55

17. Procédé pour prendre connaissance d'un texte confidentiel dans un document suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4,5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ou 12 **caractérisé en ce que** l'on rompt les attaches formant scellés de la languette prédécoupée et que l'on lit le texte confidentiel sur le film adhésif après, si on le désire, l'avoir posée à plat sur une surface unie dont la couleur fait contraste avec l'inscription confidentielle du film adhésif.

5

10

18. Nouveau procédé destiné à éviter que le film adhésif portant l'inscription confidentielle du document confidentiel suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4,5, 6, 7, 8, 9, 10,11 ou 12 puisse être collé sur un autre support **caractérisé en ce que** l'on intercale sur la surface à l'aplomb de la zone caviardée, entre le film proprement dit et l'adhésif, une couche antiadhésive.

15

20

25

30

35

40

45

50

55